

## Liaison [RN 164] Saint-Méen-le-Grand RN 12

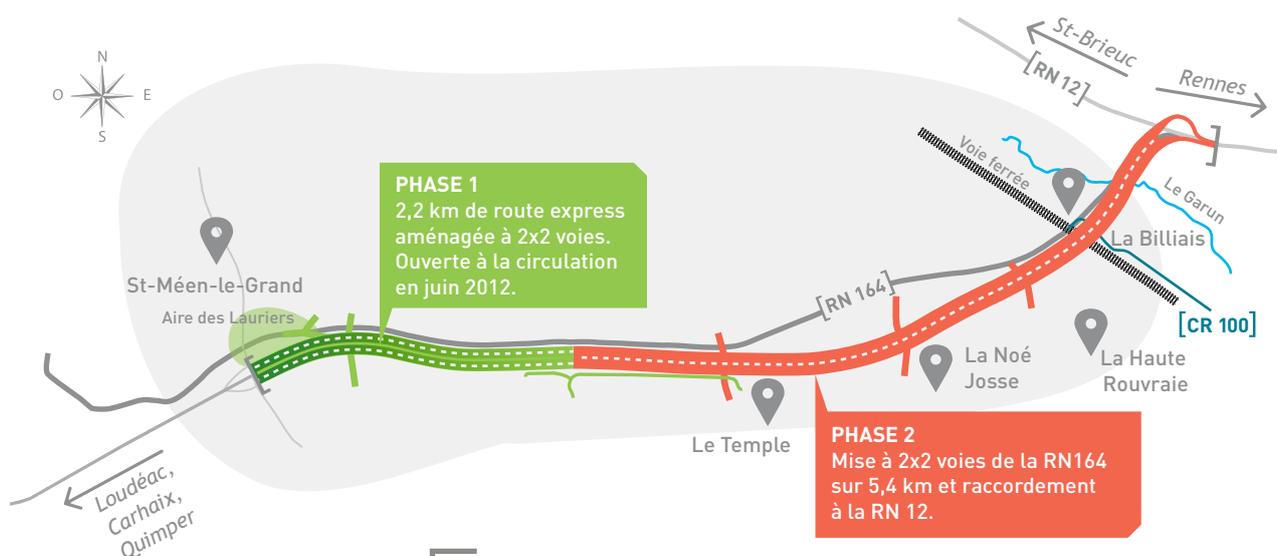


Pour tout savoir  
sur le chantier

Afin de vous informer régulièrement de l'avancée de la mise à 2x2 voies de la RN 164 entre Saint-Méen-le-Grand et la RN12, cette lettre d'information sera régulièrement diffusée pour vous permettre de suivre l'actualité des différentes phases du chantier.

La mise à 2x2 voies de l'ensemble de la RN164 est un objectif majeur d'aménagement du territoire, dont la priorité a été réaffirmée dans le Pacte d'Avenir pour la Bretagne signé le 13 décembre 2013. L'État et le Conseil régional de Bretagne ont choisi de financer à part égale ce projet stratégique pour améliorer l'accessibilité du Centre Bretagne.

Les 5,4 km de ce nouveau chantier à Saint-Méen, ainsi que les 3 km de la déviation de Loudéac en cours de travaux, viendront ainsi s'ajouter au linéaire déjà à 2x2 voies, qui représente aujourd'hui 60 % des 162 km de l'itinéraire entre Châteaulin et Montauban-de-Bretagne. Des études sont par ailleurs en cours pour toutes les autres sections restant à aménager.



**PHASE 1**  
2,2 km de route express aménagée à 2x2 voies. Ouverte à la circulation en juin 2012.

**PHASE 2**  
Mise à 2x2 voies de la RN164 sur 5,4 km et raccordement à la RN 12.

La mise à 2x2 voies de cette nouvelle section s'étend sur 5,4 km de l'Aire des Lauriers jusqu'à son raccordement sur l'axe Rennes - Saint-Brieuc au niveau de la bifurcation actuelle. S'agissant d'un tracé neuf, les perturbations pour les usagers seront minimales.





## ACTUALITÉS

# L'avancement du chantier



Rencontre avec Paul Moiteaux, Responsable d'opérations à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

« Les travaux ont débuté le 7 janvier dernier par le chantier de rétablissement du CR100. Ce tronçon de route, reliant Montauban-de-Bretagne à l'actuelle RN164, passera dorénavant **sous la future 2x2 voies** grâce à la construction d'un premier ouvrage d'art.

Parallèlement, de façon à maintenir la desserte des riverains pendant les travaux, l'entreprise procède aux **travaux préparatoires** (déviation sur place, voie latérale) à la réalisation de trois autres ponts qui enjamberont la 2x2 voies au niveau des hameaux de la Lande Josse, de la Noé Josse et du Temple.

**Enfin, l'aire des Lauriers, ancienne zone humide qui va être restaurée** dans le cadre de cette opération, a été défrichée en dehors de la période de reproduction des oiseaux. Le deuxième chantier de **rétablissement des trois voies communales**, avec les trois autres ouvrages, est en phase de préparation et les travaux vont démarrer courant avril 2014. »

“ Tout est fait pour maintenir la circulation pendant les différents chantiers ”

## Les ouvrages d'art



Fouilles en vue de la construction de l'ouvrage du CR100.



Vue d'ensemble du CR100.

Le chantier comprend la réalisation de **neuf ouvrages d'art** permettant de rétablir les voies routières coupées par la 2x2 voies, mais aussi de réduire les impacts sur les exploitations agricoles riveraines et sur la faune. Il s'agit de la construction **d'un pont passant au-dessus des voies ferrées Paris-Brest, du franchissement de la rivière du Garun, du rétablissement des 4 voies secondaires coupées dont le CR100, de deux boviducs et d'un passage « grande faune ».**

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL DU PROJET

JANV. 2014 > MI-2015



Rétablissement des voies coupées (chemin rural n°100, voies communales de la Lande Josse, de St-Onen et n°13)

SEPT. 2014 > MI-2015



Construction de l'ouvrage au-dessus des voies ferrées et de l'ouvrage de franchissement du Garun et aménagement des zones humides

MI-2015 > MI-2016



Réalisation des terrassements et des chaussées, y compris passage « grande faune » et boviducs

MI-2016 > FIN 2016



Mise en œuvre des équipements  
Réalisation de la bretelle de sortie RN12 vers la RN164 et mise en conformité de l'ouvrage au dessus de la RN12

**Fin 2016**

Mise en service



## RESPECTER L'ENVIRONNEMENT

# Quelles protections pour l'environnement ?

Pour protéger la biodiversité, tout projet d'aménagement fait l'objet d'études pour éviter, réduire ou compenser les impacts environnementaux.

**Trois zones humides** situées à proximité de la rivière du Garun et du ruisseau du Pont de Mée, dont l'ancienne zone humide de l'Aire des Lauriers, vont ainsi être aménagées afin de protéger le paysage et la biodiversité. Des mares seront créées sur chaque site pour accueillir les amphibiens, dont le crapaud épineux.

Par ailleurs, deux espèces protégées, **la couleuvre à collier et le lézard des murailles, ont été rencontrés dans l'emprise du projet.** Les zones correspondantes seront défrichées de manière douce et les couleuvres à collier seront capturées et déplacées sur la zone humide aménagée à proximité du ruisseau du Pont de Mée.

Des études ont également été menées sur les corridors écologiques présents dans le périmètre du chantier pour observer les déplacements et les habitudes des animaux (renards, chevreuils, sangliers...). **Six passages à faune dont un « grande faune » ont ainsi été intégrés au projet** pour rétablir une continuité de part et d'autre de la 2x2 voies.



### Le saviez-vous ?

Un « Bouvreuil pivoine » a été repéré en marge du tracé. Il faut savoir que cette très belle espèce d'oiseau décline fortement en France depuis une vingtaine d'années mais se maintient malgré tout dans les zones de montagne et en Bretagne. À ce jour, aucune explication n'est apportée sur ce phénomène de survivance localisée.

## Bonnes pratiques



### Le traitement des eaux

Des dispositifs d'assainissement provisoires sont mis en place de manière

à amener les eaux du chantier dans des bassins de décantation. Des filtres à paille permettent ensuite de récupérer les matières en suspension et d'éviter leur rejet dans la nature.



### Le défrichage doux

Cette technique manuelle utilisant des outils et petits appareils de

débroussaillage permet d'intervenir dans des zones où des espèces protégées comme la couleuvre à collier ou le lézard des murailles ont été repérées. L'objectif étant de les amener à se déplacer naturellement avant le démarrage des travaux.



### Chiffre clé :



# 45

c'est le nombre d'espèces d'oiseaux observées sur le tracé.

# RÉAMÉNAGER LES ESPACES AGRICOLES

## 3 questions à...

## Thierry Jouvance,

Responsable foncier-procédures à la DREAL Bretagne :



### Combien d'aménagements fonciers ont été réalisés ?

Deux AFAF, aménagements fonciers agricoles et forestiers, ont été réalisés, l'un sur Saint-Onen-la-Chapelle et l'autre sur Montauban-de-Bretagne. Ces AFAF, anciennement appelés « remembrements », ont permis de réorganiser les espaces agricoles dans un périmètre donné sous le pilotage du Conseil général.

### Quelles compensations pour les propriétaires ?

Les réserves foncières constituées en amont de la procédure ont permis de

compenser l'intégralité des pertes de surfaces liées à la 2x2 voies. Les 40 exploitants ont pris possession de leurs nouvelles parcelles le 18 novembre dernier.

### Quels sont les travaux connexes réalisés ?

Afin de desservir le nouveau parcellaire, **5 km de chemins vont être recréés et 19 km de haies bocagères composées d'essences locales vont être replantées** pour compenser la destruction de 5 km de haies existantes.



### Chiffre clé :

**934**

c'est le nombre d'hectares que représente la totalité du périmètre des deux aménagements fonciers.



## REPÈRES

### Le coût des travaux

Le montant de la mise à 2x2 voies de cette nouvelle section s'élève à 34,8 millions d'euros.

Le financement est assuré à **50 % par l'État** et **50 % par la Région Bretagne** au titre du PDMI 2009-2014 (Programme de modernisation des itinéraires routiers).

*Cette lettre d'information publiée par la DREAL Bretagne a été réalisée avec le concours des services de la DREAL, du SIR de la DIR Ouest et du Bureau d'études SCE de Nantes.*

Rédaction, conception et réalisation : Sennse

Photographies : DREAL Bretagne, Shutterstock

### Vous informer sur le projet

Pour suivre l'avancée des travaux sur le chantier de St-Méen phase 2 et dans le reste de la Bretagne ou nous contacter, rendez-vous sur le site de la DREAL Bretagne :

[www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr](http://www.bretagne.developpement-durable.gouv.fr)  
(onglet infrastructures, sécurité, transports)

Pour prendre connaissance des conditions de circulation sur la RN 164, rendez-vous sur le site de la DIRO (Direction interdépartementale des routes de l'Ouest) :

[www.enroute.ouest.developpement-durable.gouv.fr](http://www.enroute.ouest.developpement-durable.gouv.fr)